



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2265

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Roger Mei.

M. Roger Mei. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'émotion et la réaction des enseignants et des parents d'élèves sont vives devant les fermetures de classes et les suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine. Un peu partout, des grèves et des occupations d'établissements ont lieu contre de telles mesures qui découlent de la carte scolaire.

Vous pourriez profiter de la relative pause démographique pour, au contraire, renforcer le taux d'encadrement, lutter contre l'échec scolaire, notamment dans les zones défavorisées, aider à l'intégration des enfants handicapés, accueillir les enfants dès l'âge de deux ans en école maternelle et améliorer l'encadrement dans les lycées et collèges. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que de telles propositions sont conformes à l'intérêt des élèves ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Mei, les opérations de mise à jour de la carte scolaire...

M. Jean-Claude Lefort. «Les opérations» !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...ont lieu chaque année, quel que soit le gouvernement. Les décisions prises sont dictées par une obligation : faire face à l'augmentation du nombre des élèves dans certains départements, alors qu'il diminue dans d'autres.

M. Jean-Pierre Brard. Et la fracture sociale ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est vrai, monsieur Mei, que, depuis plusieurs années, nous avons utilisé la baisse démographique qui a eu lieu dans le primaire - elle est loin d'être relative, puisque l'on compte plusieurs centaines de milliers d'élèves en moins - pour améliorer l'encadrement.

C'est ainsi que, cette année, alors qu'il y aura quelque 60 000 élèves de moins dans les écoles, seuls 500 postes auront été repris sur le terrain.

M. Jean-Yves Le Deaut. Seize dans ma circonscription !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Arithmétiquement, l'encadrement des élèves s'améliorera encore l'année prochaine, et c'est normal.

M. Jean-Yves Le Deaut. Pipeau !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est normal et légitime qu'on se serve de cette baisse démographique pour essayer, malgré la rigueur budgétaire qui nous est imposée, et qui s'imposerait à tout gouvernement, quel qu'il soit, de faire face aux besoins que vous avez énoncés et qui me paraissent parfaitement justifiés. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Roger Mei.

M. Roger Mei. Monsieur le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche, l'emotion et la reaction des enseignants et des parents d'eleves sont vives devant les fermetures de classes et les suppressions de postes prevues pour la rentree prochaine. Un peu partout, des greves et des occupations d'etablissements ont lieu contre de telles mesures qui decoulent de la carte scolaire.

Vous pourriez profiter de la relative pause demographique pour, au contraire, renforcer le taux d'encadrement, lutter contre l'echec scolaire, notamment dans les zones defavorisees, aider a l'integration des enfants handicapes, accueillir les enfants des l'age de deux ans en ecole maternelle et ameliorer l'encadrement dans les lycees et colleges. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que de telles propositions sont conformes a l'interet des eleves ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

M. Francois Bayrou, ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Monsieur Mei, les operations de mise a jour de la carte scolaire...

M. Jean-Claude Lefort. «Les operations» !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. ...ont lieu chaque annee, quel que soit le gouvernement. Les decisions prises sont dictees par une obligation: faire face a l'augmentation du nombre des eleves dans certains departements, alors qu'il diminue dans d'autres.

M. Jean-Pierre Brard. Et la fracture sociale ?

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Il est vrai, monsieur Mei, que, depuis plusieurs annees, nous avons utilise la baisse demographique qui a eu lieu dans le primaire - elle est loin d'etre relative, puisque l'on compte plusieurs centaines de milliers d'eleves en moins - pour ameliorer l'encadrement.

C'est ainsi que, cette annee, alors qu'il y aura quelque 60 000 eleves de moins dans les ecoles, seuls 500 postes auront ete repris sur le terrain.

M. Jean-Yves Le Deaut. Seize dans ma circonscription !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Arithmetiquement, l'encadrement des eleves s'ameliorera encore l'annee prochaine, et c'est normal.

M. Jean-Yves Le Deaut. Pipeau !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Il est normal et legitime qu'on se serve de cette baisse demographique pour essayer, malgre la rigueur budgetaire qui nous est imposee, et qui s'imposerait a tout gouvernement, quel qu'il soit, de faire face aux besoins que vous avez enonces et qui me paraissent parfaitement justifies. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Meï Roger](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2265

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1997, page 1421

Réponse publiée le : 27 février 1997, page 1421

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 février 1997